

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de BEUGNIES

DEPARTEMENT
NORD

Séance du cinq septembre deux mille vingt quatre

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	15	12

Date de la Convocation

Le Mercredi 28 Aout 2024

SOUS PROTECTORAT
D'AVESNES/HELPE

11 SEP. 2024

ARRIVEE

L'an deux mille vingt quatre
et le cinq septembre
à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette
Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
sous

la présidence de Monsieur ERNESTI Maire

Présents : Mrs ERNESTI, BAUDUIN, CORDIEZ, MASY,
MAIRIAUX, GLOBEZ, CARLIER, Mmes PLACE,
ERNESTI, LOCCIOLO, KRZYZANIAK,

Procurations : Mrs PODEVIN donne procuration à Mr
ERNESTI

Absent : Mr PRZESZLO, Mme LAWRENCE,
CLAUTEAUX

Secrétaire de séance : Mr MASY

- Délibération pour la signature de la nouvelle convention du traiteur « Lalaut »

Rappel : ticket repas vendu en mairie 3€30 beugnisiens, 3,50€ pour les extérieurs.

Mr le maire fait lecture de la nouvelle convention du traiteur Lalaut avec une augmentation du coût des repas.

Celui-ci est fixé à 3€90 pour l'année scolaire 2024-2025.

Après en avoir délibéré, le conseil vote de ne pas changer le tarif du ticket repas et autorise Mr Le maire à signer la nouvelle convention au tarif de 3€90.

Pour extrait Certifié Conforme
Le Maire

